

Les systèmes de paiement de gros montant

L'ESSENTIEL

Les économies modernes génèrent une multitude d'échanges monétaires. Les systèmes de paiement, notamment les systèmes de paiement de gros montant, plus connus sous l'abréviation anglaise RTGS (*Real-Time Gross Settlement*), permettent de **faire circuler la monnaie dans l'économie**. Ils jouent un **rôle pivot** pour alimenter les marchés financiers et les acteurs économiques en liquidités, assurer les paiements et la bonne fin des échanges. Ils contribuent ainsi directement au maintien de **la confiance** dans la monnaie et dans les marchés financiers, à la **stabilité financière** et à la croissance économique.

Ce sont essentiellement les banques qui utilisent les systèmes de paiement de gros montant pour transférer de l'argent ou en recevoir. Quant aux transferts de tout un chacun, particulier ou entreprise, ils sont principalement traités dans les systèmes de paiement de détail, eux-mêmes connectés aux systèmes de paiement de gros montant (voir, en infographie, *l'exemple du système T2*).

Les **banques centrales** sont directement intéressées au bon fonctionnement des systèmes de paiement de gros montant : elles sont elles-mêmes utilisatrices de ces systèmes pour la mise en œuvre de la **politique monétaire** (notamment les opérations de refinancement des banques commerciales). La plupart des banques centrales gèrent d'ailleurs leur propre système de paiement pour le règlement en monnaie centrale des paiements de montant élevé : T2 pour l'Eurosysteme, Fedwire pour les États-Unis et Chaps pour le Royaume-Uni.

Les systèmes de paiement doivent faire transiter l'argent le plus rapidement possible. Ils doivent donc être **sûrs et robustes**, en particulier en situation de crise (voir *Comprendre les risques*). S'ils venaient à ne plus fonctionner correctement, les systèmes de paiement de gros montant pourraient être à l'origine de **chocs financiers** en provoquant des pénuries de liquidités se transmettant à différents pays. C'est pourquoi les systèmes de paiement (tout comme les **infrastructures de marché** dont ils font partie avec, par exemple, les systèmes de règlement-livraison de titres et les **chambres de compensation** – voir *Pour en savoir plus*) sont généralement considérés comme d'importance « **systémique** » : la **défaillance d'un acteur peut**

entraîner, par effet de contagion, la **défaillance d'autres acteurs**.

Une **régulation** de ces activités est donc nécessaire : **réglementation** par le législateur national ou européen, **surveillance** confiée aux banques centrales et **coordination** des autorités au niveau international.

UN PEU D'HISTOIRE

- **1587** Apparition à Venise de la compensation des créances bancaires par un organisme central, Il Banco della Piazza di Rialto.
- **1974** La faillite de la modeste banque allemande Herstatt provoque, via les systèmes de paiement, de fortes perturbations chez plusieurs de ses contreparties dans le monde.
- **1984** Dématérialisation totale des titres de valeurs mobilières (actions...) en France.
- **1990** Rapport du Comité Lamfalussy du G10 préconisant des normes minimales pour réduire les risques des systèmes interbancaires.
- **1999** En lien avec le passage à l'euro, démarrage du système européen TARGET pour le règlement de transactions domestiques ou transfrontières entre banques commerciales.
- **2008** Création de TARGET2 par l'Eurosysteme, plateforme de paiement unique développée par quatre banques centrales (Allemagne, Espagne, France et Italie) pour le compte de l'Eurosysteme.

Durant la crise financière, les systèmes de paiement et autres infrastructures des marchés financiers font preuve de robustesse. Le G20 reconnaît leur rôle en matière de stabilité financière et la nécessité d'une surveillance accrue.
- **2012** Nouveaux principes de la Banque des règlements internationaux (BRI) sur les infrastructures de marchés financiers.
- **2015** L'Eurosysteme ouvre le système de règlement-livraison de titres T2S (*TARGET2 Securities*).
- **2018** L'Eurosysteme ouvre, en lien avec TARGET2, le système de paiement instantané TIPS.
- **2023** Remplacement de TARGET2 par T2, avec la mise en place d'une architecture technique modernisée et plus intégrée (consolidation des infrastructures techniques T2 et T2S), l'amélioration des fonctionnalités par une gestion centralisée de la liquidité et le renforcement de la cyber-sécurité.
- **2025** Mise en œuvre de ECMS (*Eurosystem Collateral Management System*), visant à harmoniser la gestion des garanties dans l'Eurosysteme et à renforcer l'efficacité des opérations de politique monétaire.

COMPRENDRE

Les risques relevant des systèmes de paiement

Les systèmes de paiement doivent être sécurisés par un cadre juridique fort, par des technologies et des procédures robustes et par une supervision extérieure adaptée, ceci afin de limiter les **différents risques** liés à leur activité.

Le **risque de liquidité** se matérialise lorsqu'un participant n'a pas de fonds disponibles pour régler ses obligations financières arrivées à échéance (même s'il pourrait être en mesure de le faire ultérieurement).

Le **risque de crédit** correspond à l'incapacité d'un participant de régler intégralement ses obligations financières, à l'échéance ou même ultérieurement.

Le **risque opérationnel** concerne les défaillances liées à l'organisation du gestionnaire d'un système de paiement, à ses ressources humaines, à ses systèmes d'information ou à des événements externes (fraude, cyberattaque...). D'où, par exemple, des obligations

de dupliquer les systèmes, de pouvoir les redémarrer rapidement. Sont également à prendre en compte les questions touchant à la protection des données et à la détection des transactions à risque (blanchiment, financement du terrorisme).

Ces différents types de risques peuvent perturber le bon déroulement des paiements dans les systèmes, voire impacter le système financier, en fonction des acteurs touchés et des montants en jeu : c'est ce que l'on appelle le **risque systémique** (voir *L'essentiel*).

Dans la zone euro, l'une des missions fondamentales de **l'Eurosystème** est de **promouvoir le bon fonctionnement et la sécurité des systèmes de paiement**. La **Banque de France** contrôle les systèmes localisés en France et participe à la surveillance des systèmes actifs à l'échelle européenne ou internationale et dont l'activité a des implications pour le système financier français.

COMPRENDRE

TARGET 2, désormais T2

TARGET2 (*Trans-european Automated Real-time Gross settlement Express Transfer*, système de transferts express automatisés transeuropéens à règlement brut en temps réel) a longtemps constitué le système de paiement de gros montant de l'Eurosystème pour exécuter, en temps réel, les paiements en euros urgents et de montant élevé.

Il a été remplacé en mars 2023 par T2. L'objectif principal était d'ajouter de nouvelles fonctionnalités tout en réorganisant les services proposés. Ces services sont regroupés sous le nom de « TARGET services » et incluent :

- T2 : qui comprend un dispositif de gestion centralisée de la liquidité et qui sert de support aux opérations de politique monétaire et un système pour effectuer des paiements de gros montants.
- TIPS : un système de paiement instantané.
- T2-Securities : un système pour le règlement livraison des titres financiers.

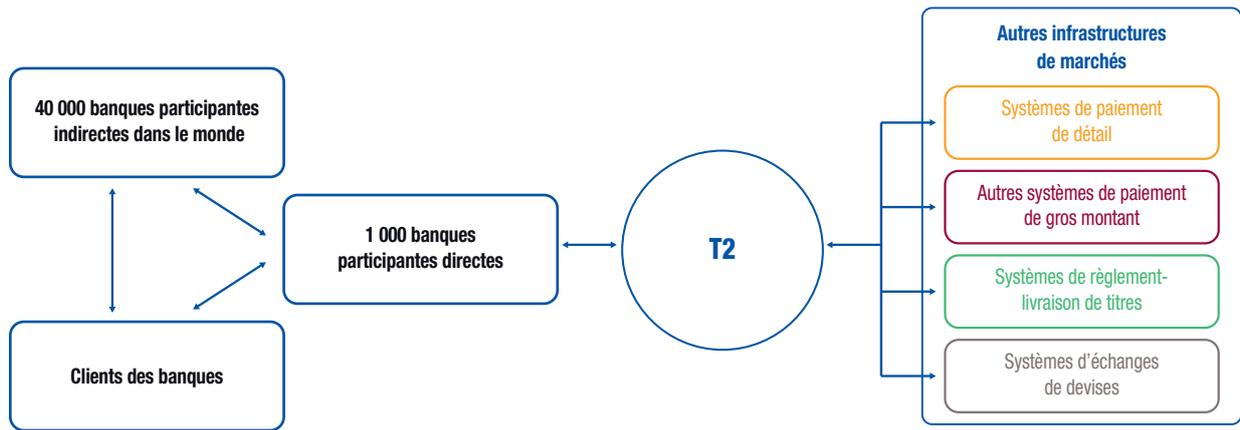
- ECMS : un système de gestion des garanties.

Les services TARGET sont développés par quatre banques centrales (Allemagne, Espagne, France et Italie) pour le compte de l'Eurosystème. Actuellement, outre la BCE, T2 réunit 24 banques centrales et leurs communautés d'utilisateurs : avec une connexion obligatoire pour les 20 banques centrales nationales de la zone euro et une connexion choisie pour 4 banques centrales nationales de pays de l'UE hors zone euro (Bulgarie, Danemark, Pologne, Roumanie). En 2023, la valeur moyenne d'une transaction traitée par T2 s'élevait à 5,4 millions d'euros.

Environ 1 000 banques, situées dans l'Espace économique européen, sont connectées directement, (et, indirectement, 40 000 entités financières dans le monde) et utilisent T2 pour leur propre compte ou au bénéfice de leurs clients. T2 facilite donc les paiements en euros entre les États membres et au-delà.

Ayant atteint son pic en 2023, il traite plus de 100 millions de transactions par an, pour une valeur totale de près de 560 000 milliards d'euros.

LE SYSTÈME T2



QUELQUES CHIFFRES

2 193 milliards d'euros

Valeur quotidienne moyenne des transactions réglées dans T2 en 2023 (soit, quotidiennement, l'équivalent d'1/6^e du PIB annuel de la zone euro)

410 000

Nombre moyen de transactions réglées quotidiennement dans T2 en 2023

90 %

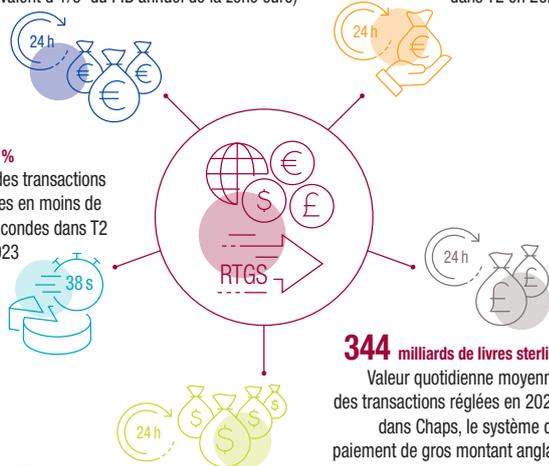
Part des transactions traitées en moins de 38 secondes dans T2 en 2023

344 milliards de livres sterling

Valeur quotidienne moyenne des transactions réglées en 2024 dans Chaps, le système de paiement de gros montant anglais

4 515 milliards de dollars

Valeur quotidienne moyenne des transactions réglées en 2024 dans Fedwire, le système de paiement de gros montant américain



POUR EN SAVOIR PLUS

À lire :

- Paiements et infrastructures de marché à l'ère digitale, Banque de France
- Target Services, BCE (en anglais)
- Systèmes opérés par la Banque de France, Banque de France

À voir :

- Les infrastructures de marché, vidéo Banque de France
- Les services Target, vidéo Banque de France
- Une chambre de compensation : qu'est-ce que c'est ?, vidéo ABC de l'économie
- Le circuit économique, vidéo Citéco

Liens utiles :

- Fonctionnement des systèmes de paiement, Banque de France
- Paiements et stabilité financière : vue d'ensemble, BCE
- La compensation, La finance pour tous